

## Document d'intention

Demande d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier de Sport-Arts-Études pour l'école Cardinal-Roy en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

## 1. CONTEXTE

L'école Cardinal-Roy offre présentement des services répartis en trois secteurs :

- Le secteur général, pour les élèves de son bassin d'alimentation de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire<sup>1</sup>;
- Le secteur de l'adaptation scolaire, pour les élèves de cheminement particulier continu qui habitent le centre-ville;
- Le secteur du programme Sport-Arts-Études, pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire qui proviennent de la région.

En 2017-2018, l'école accueillait 838 élèves répartis comme suit :

- Secteur général : 67 élèves répartis dans 3 groupes (8 % de sa clientèle);
- Secteur de l'adaptation scolaire : 60 élèves répartis en 4 groupes (7 % de sa clientèle);
- Secteur Sport-Arts-Études : 711 élèves répartis en 29 groupes (85 % de sa clientèle).

Chacun des secteurs de service bénéficie d'une excellente réputation, tant en ce qui a trait à la qualité de son enseignement, qu'à l'encadrement de ses élèves, qu'aux équipements mis à leur disposition et qu'à la compétence de ses partenaires.

Depuis plusieurs années, malgré une décroissance marquée de la clientèle au secondaire et la concurrence des écoles privées, la clientèle de l'école Cardinal-Roy n'a jamais cessé de croître. Bien que l'école accueille trois secteurs de services distincts, cette croissance est presque exclusivement due à la grande popularité du programme Sport-Arts-Études.

En décembre 2017, le conseil d'établissement de l'école Cardinal-Roy, par voie de résolution, a fait part à la Direction générale que le statu quo, en termes d'organisation, n'est plus acceptable et a demandé que soient analysées les différentes propositions qui pourraient résoudre ce problème de manque d'espace.

Un comité de travail a ainsi été formé afin d'analyser différentes hypothèses de réorganisation de l'école. En juin 2018, au terme des travaux et après avoir consulté le personnel de l'école et les parents dont les enfants fréquentent actuellement l'école, le conseil d'établissement a acheminé, par voie de résolution (en annexe), une demande formelle à l'effet que soient enclenchées par la commission scolaire les démarches requises afin de demander au Ministère d'établir l'école Cardinal-Roy aux fins d'un projet particulier de Sport-Art-Études. Si une telle demande est acceptée par le Ministère, cela aura donc pour conséquence de dédier l'école exclusivement aux élèves de Sport-Arts-Études et de redéployer les élèves du bassin d'alimentation du secteur général et ceux d'adaptation scolaire vers d'autres écoles.

---

<sup>1</sup> Le 2<sup>e</sup> cycle de ce secteur a été redéployé en 2009.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE CARDINAL-ROY

### Le secteur général – élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire du bassin d'alimentation

L'école Cardinal-Roy est l'école secondaire de bassin du secteur ouest de Limoilou et de la Basse-Ville de Québec. Actuellement, trois écoles primaires l'alimentent : l'école Marguerite-Bourgeoys, l'école des Berges et l'école Sacré-Cœur. Il est à noter qu'une partie du bassin de l'école Saint-Malo appartient au bassin de l'école Cardinal-Roy.

L'offre de service du secteur général comporte des particularités liées à l'organisation de l'école Cardinal-Roy. L'école assure ainsi un suivi personnalisé des élèves se traduisant, en outre, par un accueil individualisé des familles en début d'année. Les classes se séparent en sous-groupes de besoins pour permettre le soutien des élèves en difficulté, notamment pour accompagner les élèves qui ont des acquis partiels du 3<sup>e</sup> cycle du primaire. Les élèves du secteur général bénéficient également des infrastructures sportives de l'école.

En 2009, les élèves du 2<sup>e</sup> cycle du secteur général ont été redéployés vers les autres écoles du centre-ville offrant de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Le petit nombre d'élèves au 2<sup>e</sup> cycle et les difficultés d'organisation encourues par cette réalité, cumulés aux enjeux d'espace de l'école, ont conduit à cette décision. L'équipe-école a alors développé un projet particulier pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle, intitulé « École-Action ». Ce projet, financé en grande partie par l'allocation SIAA (Stratégie d'intervention agir autrement), a eu cours de 2009 à 2015.

L'organisation du secteur général doit actuellement composer avec un petit bassin d'élèves (moins de 70 élèves) qui donne lieu à un petit nombre de groupes. Pour répondre aux besoins des trois écoles primaires qui l'alimentent, il faut l'équivalent de deux groupes par degré, soit quatre groupes au total. En 2017-2018, le secteur accueillait seulement trois groupes, soit un groupe de 1<sup>re</sup> secondaire et deux groupes de 2<sup>e</sup> secondaire.

Lors du passage du primaire vers le secondaire, les élèves de 6<sup>e</sup> année du bassin ont tendance à s'inscrire dans des programmes particuliers sélectifs ou de persévérance offerts dans d'autres écoles du secteur (Limoilou – Haute-Ville) (programme d'éducation intermédiaire de l'école Joseph-François-Perrault, concentrations de l'école Jean-de-Brébeuf, Sport-Arts-Études, etc.).

Dans les conditions actuelles, une insécurité plane à l'égard du maintien du secteur général à l'école Cardinal-Roy. Peu d'actions de promotion de l'école sont menées auprès des élèves du 3<sup>e</sup> cycle des écoles primaires de son bassin. Puisque la mise en place d'un programme particulier entraîne des demandes d'admission d'élèves provenant d'autres bassins et que l'école est au maximum de sa capacité d'accueil, la mise en place d'un programme particulier dédié exclusivement aux élèves du secteur général comporterait de nombreux enjeux d'organisation.

Dans le contexte actuel, le secteur général répond aux besoins de la clientèle et dispose d'une organisation adéquate pour le faire. Le principal enjeu est d'assurer une offre de service variée pour les élèves de 1<sup>er</sup> cycle tout en composant avec un petit nombre d'élèves.

## **Le secteur de l'adaptation scolaire – cheminement particulier de formation continue**

Le secteur de l'adaptation scolaire de l'école Cardinal-Roy accueille quatre (4) groupes d'élèves. Lors du passage du primaire au secondaire, les élèves dirigés vers ce service présentent des acquis de 2<sup>e</sup> cycle du primaire et des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Ces élèves proviennent généralement des quartiers centraux de la ville de Québec.

L'offre de service proposée à ces élèves comporte quelques particularités liées à l'organisation de l'école Cardinal-Roy : tous les élèves ont à leur horaire un cours d'éducation manuelle et technique en atelier et bénéficient des infrastructures sportives de l'école.

Bien que le secteur de l'adaptation scolaire ait connu deux déménagements au cours des années 1990, son organisation est demeurée stable depuis les vingt dernières années. Dans le contexte actuel, le secteur répond aux besoins de la clientèle et dispose d'une organisation adéquate pour le faire. À l'instar du secteur général, le principal enjeu de ce secteur est d'assurer une offre de service variée tout en composant lui aussi avec un petit nombre d'élèves.

## **Le secteur du programme Sport-Arts-Études – de 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire**

Le programme Sport-Arts-Études (SAE) en est à sa trentième année d'existence. Depuis sa création, sa clientèle n'a jamais cessé de croître, indépendamment des baisses démographiques qui ont touché l'ensemble du secteur secondaire au cours des dix dernières années. Ce programme est reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et est administré avec les fédérations sportives et les organismes artistiques affiliés. Il permet aux élèves de concilier l'apprentissage d'une discipline sportive ou artistique et leurs études, afin d'atteindre l'excellence dans les deux sphères. Il offre 37 disciplines sportives et artistiques différentes.

Au fil des ans, accueillir davantage d'élèves au programme SAE a permis de favoriser l'inclusion et la diversité lors de l'admission, en rendant le programme accessible à différents profils d'élèves. À preuve, en 2018-2019, parmi les 750 élèves inscrits, 152 élèves bénéficient d'un dossier d'aide particulière et 50 élèves d'un plan d'intervention. En augmentant le nombre de places lors de l'admission des élèves, l'analyse des dossiers d'élèves est menée dans un souci d'accessibilité et d'équité.

Parmi tous les programmes du même type au Québec, c'est l'un de ceux qui comptent le plus grand nombre d'élèves et de disciplines sportives reconnues par le MEES. Sa réputation d'excellence n'est plus à faire.

Bien que le programme accueille des élèves de la grande région de Québec et aussi, dans une plus petite mesure, de la province entière, la majorité des élèves admis proviennent de la commission scolaire de la Capitale. Environ 40 % de la clientèle du secteur SAE provient d'une autre commission scolaire. À noter que plusieurs élèves sont admis à l'école Cardinal-Roy parce que leur commission scolaire d'appartenance n'offre pas le programme équivalent.

En 2017-2018, le programme Sport-Arts-Études accueillait 711 élèves répartis en 29 groupes. Pour permettre au programme de répondre à la demande des parents des élèves et des partenaires sportifs et artistiques, l'organisation du programme SAE serait considérée optimale à sept groupes par niveau, ce qui, à terme, porterait le nombre de groupes à 35 pour ce secteur de l'école, soit environ 875 élèves.

Au cours des dernières années, plusieurs actions ont permis d'accroître le nombre d'élèves inscrits à ce programme, telles que l'établissement d'un horaire inversé pour déplacer l'horaire de scolarisation de certains élèves en après-midi, de même que la conversion de trois laboratoires informatiques en laboratoires de science ou en salles de classe.

Lors du passage du primaire vers le secondaire, l'école reçoit un grand nombre de demandes d'admission et doit refuser plusieurs élèves, même si ceux-ci présentent les critères requis. L'école traite environ 350 demandes

d'admission pour la 1<sup>e</sup> secondaire pour 150 places disponibles. Elle reçoit également une centaine de demandes d'admission pour des élèves de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Plus récemment, l'école n'a pas été en mesure de conclure d'entente avec de nouveaux partenaires, faute de places.

### 3. INTENTION

L'orientation retenue par le conseil d'établissement de l'école Cardinal-Roy afin d'apporter une solution durable aux enjeux d'espaces de l'école vécus depuis les quinze dernières années a été d'acheminer une demande à la commission scolaire afin que celle-ci amorce les démarches auprès du Ministère pour que l'école soit établie aux fins d'une école à projet particulier Sport-Arts-Études, en vertu de l'article 240 de la LIP.

**En fonction de l'ensemble des éléments analysés par l'école, la commission scolaire publiera un avis public d'intention d'acheminer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande afin d'établir l'école Cardinal-Roy à titre d'école aux fins d'un projet particulier de Sport-Arts-Études.**

**Cet avis public enclenchera la démarche de consultation prévue par la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services dispensés dans une école*, selon la trajectoire décrite ci-après :**

18 septembre 2018	Recommandation du conseil des commissaires <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Adoption d'un avis d'intention du conseil des commissaires de modifier le statut de l'école Cardinal-Roy</li><li>➤ Adoption du calendrier des consultations</li></ul>
19 septembre 2018	Publication d'un avis public d'intention (sites Web de la commission scolaire et de l'école, journal)
3 octobre 2018 à 19 h	Séance publique d'information à l'école Cardinal-Roy
10 octobre 2018	Date limite de réception de l'intention d'émettre un avis lors de l'assemblée publique de consultation
12 octobre 2018	Transmission d'une lettre par le Secrétariat général aux personnes intéressées à être entendues
24 octobre 2018	Présentation de l'avis d'intention aux membres du comité de parents et recommandation
30 octobre 2018 à 19 h	Assemblée publique de consultation à l'école Cardinal-Roy
20 novembre 2018	Sous réserve de la consultation menée, adoption d'une résolution par le conseil des commissaires pour établir l'école Cardinal-Roy comme école à vocation particulière Sport-Arts-Études

#### 4. ENCADREMENT LÉGAL

##### Loi sur l'instruction publique

L'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier est balisé par l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui se lit comme suit :

*240. Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse. La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.*

*Ainsi, dans une école établie aux fins d'un projet particulier, seuls les élèves qui répondent aux critères établis par l'école peuvent y être inscrits.*

## 5. PRINCIPES GÉNÉRAUX

La commission scolaire analyse annuellement sa clientèle. Au secondaire, l'analyse prévisionnelle de clientèle s'effectue sur une période de dix ans.

La commission scolaire recherche un taux d'occupation de ses bâtiments qui assure le partage équitable des ressources entre les écoles.

La commission scolaire, lors de l'analyse d'un dossier, sollicite dans un esprit de partenariat, en plus de la participation des parents, celle de la ville concernée et des autres organismes du milieu.

### La clientèle

Les tableaux qui suivent illustrent les prévisions de clientèle des écoles secondaires du centre-ville pour les dix prochaines années. Ces tableaux excluent les élèves des mandats régionaux et fixent à 749 le nombre d'élèves en Sport-Arts-Études à l'école Cardinal-Roy. Ils ont été produits à partir de la prévision des effectifs scolaires de mai 2018 et de la capacité fonctionnelle d'accueil de chaque école (CFA).

**Tableau 1 : Nombre d'élèves prévus entre 2018-2019 et 2027-2028 dans les écoles secondaires du centre-ville et capacité fonctionnelle d'accueil**

Écoles	CFA	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cardinal-Roy	980	854	915	930	959	995
Secondaire de la Cité	633	229	222	240	239	217
Jean-de-Brébeuf	796	631	634	671	683	754
Joseph-François-Perrault	647	623	664	667	656	702
Secondaire Vanier	556	363	395	415	426	441
Total	3612	2700	2830	2923	2963	3109

Écoles	CFA	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cardinal-Roy	980	1015	1015	1019	1018	1026
Secondaire de la Cité	633	230	243	263	251	259
Jean-de-Brébeuf	796	769	804	817	852	901
Joseph-François-Perrault	647	725	743	751	781	815
Secondaire Vanier	556	441	446	435	437	448
Total	3612	3180	3251	3285	3339	3449



## Secteur général : les trois écoles primaires de bassin de l'école Cardinal-Roy

L'école Cardinal-Roy est l'école secondaire de bassin du secteur ouest de Limoilou et de la Basse-Ville de Québec. Actuellement, trois écoles primaires l'alimentent : l'école Marguerite-Bourgeoys, l'école des Berges et l'école Sacré-Cœur.

Les tableaux de la page suivante font état du nombre d'élèves de 6<sup>e</sup> année qui choisissent de fréquenter le secteur général de l'école Cardinal-Roy lors du passage vers le secondaire, à partir de la cohorte de 6<sup>e</sup> année de 2014-2015. En moyenne, pour les années observées, environ 32 % des élèves des écoles du bassin s'inscrivent au secteur général.

En 2017-2018, les trois écoles primaires de bassin comptaient 70 élèves de 6<sup>e</sup> année. De ces 70 élèves, 23 ont choisi le secteur général de l'école Cardinal-Roy (tableaux des pages 11 et 12). Pour les années à venir, on note une hausse de clientèle pour ces trois écoles primaires. Selon les prévisions de clientèle effectuées en mai 2018, un sommet de clientèle est attendu en 2022-2023, où 113 élèves de 6<sup>e</sup> année sont prévus.

L'école Cardinal-Roy est également l'école de bassin de certaines rues du territoire de l'école Saint-Malo. Selon les données observées au cours des trois dernières années, aucun élève résidant sur une de ces rues n'a choisi le secteur général de l'école Cardinal-Roy lors du passage primaire-secondaire.

**Tableau 2 : Passage du primaire vers le secondaire**

Nombre « n » et taux % d'élèves de 6<sup>e</sup> année des écoles du bassin qui alimentent l'école Cardinal-Roy l'année suivante

Cohorte 2014-2015			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeois	6	24	25,00
Sacré-Cœur	6	13	46,15
des Berges	11	26	42,31
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>63</b>	<b>36,51</b>

Cohorte 2015-2016			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeois	9	17	52,94
Sacré-Cœur	7	19	36,84
des Berges	9	27	33,33
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>63</b>	<b>39,68</b>

Cohorte 2016-2017			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeois	6	18	33,33
Sacré-Cœur	3	16	18,75
des Berges	2	25	8,00
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>59</b>	<b>18,64</b>

TOTAL Cohorte 2014-2015 à 2016-2017			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeois	21	59	35,59
Sacré-Cœur	16	48	33,33
des Berges	22	78	28,21
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>185</b>	<b>31,89</b>

En 2017-2018, les trois écoles primaires de bassin comptaient 70 élèves de 6<sup>e</sup> année. En 2018-2019, ces élèves se sont inscrits au secondaire en se distribuant de la manière suivante.

**Tableau 3 : Élèves de 6<sup>e</sup> année du bassin en 2017-2018 et choix d'école secondaire en 2018-2019**

École Marguerite-Bourgeoys - 22 élèves de 6 <sup>e</sup> année en 2017-2018	
École Cardinal-Roy – Secteur Sport-Arts-Études	1 élève
École Cardinal-Roy – Secteur général	7 élèves
École Jean-de-Brébeuf	6 élèves
École Joseph-François-Perrault	4 élèves
École secondaire Roger-Comtois	1 élève
École secondaire Vanier	1 élève
Départ – autre commission scolaire ou école privée	2 élèves

École Sacré-Cœur - 15 élèves de 6 <sup>e</sup> année en 2017-2018	
École Cardinal-Roy – Secteur Sport-Arts-Études	3 élèves
École Cardinal-Roy – Secteur général	0 élève
École Joseph-François-Perrault	5 élèves
École secondaire L'Odyssee	1 élève
École secondaire Vanier	2 élèves
En poursuite en adaptation scolaire	2 élèves
Départ – autre commission scolaire ou école privée	2 élèves

École des Berges secteur général- 33 élèves de 6 <sup>e</sup> année en 2017-2018	
École secondaire Cardinal-Roy – Secteur Sport-Arts-Études	1 élève
École secondaire Cardinal-Roy – Secteur général	16 élèves
École secondaire Jean-de-Brébeuf	3 élèves
École Joseph-François-Perrault	3 élèves
École secondaire de la Cité	1 élève
École secondaire de Neufchâtel	1 élève
En poursuite en adaptation scolaire	2 élèves
Départ – autre commission scolaire ou école privée	6 élèves

## 6. REDÉPLOIEMENT DE CLIENTÈLE

Les espaces disponibles dans les écoles secondaires du centre-ville permettent d'accueillir la clientèle redéployée, tout en favorisant le maintien de la qualité et de l'équité de la répartition des services éducatifs.

### Redéploiement de la clientèle du secteur général

Dans l'éventualité où l'école Cardinal-Roy devenait une école à projet particulier Sport-Arts-Études, les écoles secondaires du même secteur pourraient accueillir les élèves des trois écoles primaires du bassin d'alimentation de la façon suivante, lors du passage au secondaire.

Tableau 4 : Redéploiement de la clientèle du secteur général

École primaire	École secondaire de bassin
École des Berges	École secondaire de la Cité – 1 <sup>er</sup> cycle École Jean-de-Brébeuf – 2 <sup>e</sup> cycle
École Marguerite-Bourgeoys	École secondaire Vanier
École Sacré-Cœur	École secondaire Vanier
École Saint-Malo	École secondaire Vanier

Il est à noter que plusieurs élèves de ces trois écoles primaires choisissent de fréquenter un programme particulier offert dans l'ensemble des écoles du centre-ville.

### Redéploiement de la clientèle du secteur de l'adaptation scolaire

L'organisation des services d'adaptation scolaire fait l'objet d'une analyse annuelle, à la suite de l'évaluation des besoins et des capacités des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Les services offerts et les ouvertures de classes sont donc déterminés annuellement selon cette analyse.

Au secteur secondaire, les classes d'adaptation scolaire se déploient dans plusieurs écoles : Cardinal-Roy, secondaire Vanier, secondaire de la Cité, Jean-de-Brébeuf, secondaire La Camaradière, secondaire de Neufchâtel et secondaire Roger-Comtois. Cet exercice annuel de planification de l'offre de service permet d'ajuster les services selon les besoins réels (nombre de groupes, déplacement de classe, regroupement de certains services, etc.).

Ainsi, dans l'éventualité où l'école Cardinal-Roy devenait une école à projet particulier accueillant uniquement des élèves du programme Sport-Arts-Études, les classes d'adaptation scolaire de l'école Cardinal-Roy seraient relocalisées selon l'analyse des besoins et des capacités des élèves. La clientèle de l'adaptation scolaire de l'école Cardinal-Roy, étant issue de l'ensemble du secteur du centre-ville, se verrait redéployée aux écoles secondaires de la Cité, Vanier ou La Camaradière.

## **NOTE IMPORTANTE**

En donnant suite à la volonté du conseil d'établissement de l'école Cardinal-Roy, la commission scolaire de la Capitale tend à rechercher la plus large adhésion possible à ce projet et s'engage à être à l'écoute, et à ajuster au besoin les modalités de mise en œuvre de son intention.

## EXTRAIT DU Procès-verbal CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RÉUNION DU 4 JUIN 2018  
À 18 H, À LA SALLE RAYMOND-GERVAIS

### 8.7 Développement de l'école Cardinal-Roy

- PRÉAMBULE :** Mme Élizabeth Fortin communique le résultat du sondage fait auprès des parents de l'école Cardinal-Roy, du 29 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018. Mme Line Cantin résume la teneur de la soirée d'information du 28 mai dernier en spécifiant que 5 parents s'étaient déplacés. Mme Manon Robitaille, présidente de la commission scolaire, Mme Magelline Gagnon, commissaire et Mme Mireille Dion, directrice générale adjointe aux affaires éducatives étaient également présentes.
- CONSIDÉRANT** qu'un comité d'analyse a été formé à l'école Cardinal-Roy afin de proposer des solutions au manque d'espace à l'école Cardinal-Roy;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande d'agrandissement n'est pas considérée comme étant possible par la commission scolaire selon les critères établis par le ministère;
- CONSIDÉRANT** qu'une consultation a été menée auprès du personnel de l'école sur plusieurs propositions possibles;
- CONSIDÉRANT** que la majorité du personnel de l'école est favorable à l'établissement d'une école à projet particulier en Sport-Arts-Études;
- CONSIDÉRANT** les discussions tenues au sein du conseil d'établissement sur les mêmes propositions;
- CONSIDÉRANT** que la majorité des membres du conseil d'établissement est favorable à l'établissement d'une école à projet particulier en Sport-Arts-Études tout en tenant compte des éléments suivants :
- favoriser une réflexion globale des services offerts aux élèves du centre-ville, notamment pour établir une troisième école offrant les services de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire au centre-ville;
  - regrouper les élèves du secteur général pour qu'ils puissent faire tout leur secondaire (du secondaire 1 à 5) à la même école;
  - permettre aux élèves du secteur général qui entrent à l'école Cardinal-Roy l'an prochain (année scolaire 2018-2019) de poursuivre leur 2<sup>e</sup> secondaire à l'école Cardinal-Roy en 2019-2020;

- garder la structure des groupes d'adaptation scolaire telle quelle (déplacer les quatre groupes ensemble) incluant l'atelier de menuiserie et les services complémentaires associés à ses groupes;

CONSIDÉRANT

qu'au terme d'un sondage, les parents des élèves de l'école sont favorables à l'établissement d'une école à projet particulier en Sport-Arts-Études;

EN CONSÉQUENCE,

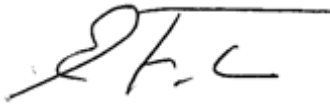
sur proposition de M. Nicolas Tremblay, secondée par Mme Sophie Beaudoin; il est résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement s'adresse à la commission scolaire afin que celle-ci amorce les démarches de consultation publique afin que l'école Cardinal-Roy obtienne le statut d'école à projet particulier en Sport-Arts-Études.

D'APPROUVER

l'envoi de cette résolution à la direction générale de la commission scolaire de la capitale.

**# CE 18-09-55**

Certifié conforme à l'original  
Le 14 juin 2018



Élizabeth Fortin, directrice